



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

M. Christophe CHEVRIAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. François HELIE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Sandrine RICHARD	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Michel JULIEN
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRIAU.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Actualisation des tarifs de la redevance spéciale gros producteurs pour 2015

La redevance spéciale « gros producteurs » a été mise en place par délibérations en date des 19 décembre 1995, 19 décembre 2002 et 18 mai 2006, selon les modalités rappelées ci-après :

La redevance spéciale s'applique, conformément à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics ou privés, dont le volume hebdomadaire de déchets assimilés aux déchets ménagers par entité, est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

Depuis 2011, la gestion de la redevance spéciale est assurée par le Grand Dijon qui a pour mission de recouvrer son montant après déduction de la TEOM.

Par délibération du 18 mai 2006, la Communauté a décidé la création d'un tarif au litre, pour permettre une mise à disposition des bacs dont la contenance est adaptée aux besoins des producteurs. Seuls les bacs à couvercle bordeaux sont facturés, les bacs jaunes étant mis à disposition gratuitement pour favoriser le tri sélectif.

Par délibération du 17 novembre 2011, le Conseil de communauté a précisé :

- que les écoles sont facturées sur 3 trimestres seulement (gratuité du 3^e trimestre en raison du cumul des vacances scolaires de l'année pendant lesquelles il n'y a pas de collecte) ;
- que pour que la TEOM soit déduite des contrats de l'année N, une copie de cette dernière devra impérativement être adressée au service collecte des déchets du Grand Dijon avant le 31 décembre de l'année N-1. Seule la TEOM concernant les adresses de collecte indiquées dans le contrat fera l'objet d'une déduction ; les logements de fonction ne pouvant prétendre à déduction.

Par délibération du 20 novembre 2013 à la demande de certains gros producteurs, un tarif spécifique de location de bacs de rotation (n'impactant pas le nombre de bacs présentés lors de la collecte) a été établi.

Afin d'anticiper la mise en place d'une redevance gros producteurs incitative, les gros producteurs ont été dotés de nouveaux bacs facilement identifiables (couvercle bordeaux) et pucés.

Sur l'année 2015, il sera réalisé un test grandeur nature qui permettra de proposer de nouvelles modalités financières plus fiables, équitables, et raisonnées.

Pour l'année 2014, le produit de la redevance spéciale attendu est estimé à 2 146 630 € pour plus de 350 contrats.

Comme chaque année, il convient d'actualiser les tarifs.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Services d'Intérêt Collectif,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'appliquer** aux tarifs 2014 (2,69 € le litre) une augmentation de 1 % (arrondi au centième d'euro près) soit pour 2015 un prix au litre de 2.72 €.

A titre indicatif, quelques exemples du tarif annuel 2015 des bacs avec application du prix au litre :

Bacs :	Tarifs annuels 2015 :
120 litres	326,40 €
240 litres	652,80 €
360 litres	979,20 €
660 litres	1 795,20 €

- **de maintenir** le tarif de mise à disposition de bacs de rotation à 0.06 € le litre comprenant leur coût de location et de maintenance ; il est précisé que cette dotation de bacs de rotation n'augmentera pas le nombre de bacs pouvant être présentés à la collecte.

A titre indicatif, quelques exemples du tarif de location annuel 2015 des bacs avec application du prix au litre :

Bacs :	Tarifs annuels 2015 : 0,06 € le litre
120 litres	7,20 €
240 litres	14,40 €
360 litres	21,60 €
660 litres	39,60 €

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.